

**8 Mars 2021**

**Journée internationale des droits des femmes**

**Femmes handicapées : une déclaration féministe**

Nous sommes aussi des femmes !

En ce 8 mars, comme chaque année, nous élevons nos voix pour condamner les discriminations multiples et croisées que nous continuons à subir en tant que femmes, et pour exiger que la société et les pouvoirs publics adoptent un programme inclusif qui englobe la diversité des femmes sans exception.

Depuis que nous avons commencé à nous organiser il y a plus de deux décennies, nous, les femmes handicapées, avons dû proclamer à plusieurs reprises, chaque 8 mars, quelque chose qui va de soi mais qui est systématiquement négligé ; nous sommes aussi des femmes ! Nous sommes **19,2% de toutes les femmes et 60% de toutes les personnes handicapées** mais, quoi qu'il en soit, pendant des décennies, nous avons été cachées sous le terme fourre-tout de "personnes handicapées", une expression qui semblait à tort couvrir et aborder toutes les questions mais qui **a finalement rendu notre lutte invisible.**

En outre, nous avons été longtemps **exclues de l'agenda féministe** parce que, semble-t-il, nos griefs ne s'inscrivaient pas facilement dans des revendications trop homogènes et monolithiques qui ne pouvaient être influencées par d'autres considérations extérieures au féminisme lui-même.

Nous nous sommes organisées dans le no-person's land, en prenant des espaces des deux côtés et en sensibilisant à la réalité à laquelle sont confrontées des millions de femmes qui sont discriminées par une société dominée par les hommes qui, ne l'oublions pas, est également validiste.

Personne ne sait mieux que nous combien il est révolutionnaire - et essentiel - de revendiquer notre place de femmes dans une lutte dont le souhait ultime est précisément que cette revendication devienne un jour sans objet.

C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons demandé **que toutes les politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes prennent en compte d'autres variables comme, par exemple, le handicap.** De la même manière et suivant une double approche, toutes les politiques visant à promouvoir les droits des personnes handicapées doivent **intégrer une approche fondée sur les femmes en raison de leur sexe.**

Les pierres angulaires sur lesquelles reposent nos exigences sont la déclaration et le programme d'action de Pékin, dans lesquels les aspirations de toutes les femmes du monde entier sont reconnues et notre diversité ainsi que la diversité de nos fonctions et de nos circonstances sont notées, en respectant et en appréciant toute la diversité des différentes situations et conditions dans lesquelles nous nous trouvons et en reconnaissant que certaines d'entre nous, en outre, sont **confrontées à des obstacles spécifiques qui entravent notre pleine et égale participation à la société.**

De même, les **objectifs de développement durable**, et plus particulièrement le SDG 5 qui met l'accent sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, de manière spécifique et transversale dans d'autres objectifs, doivent être interprétés en tenant compte de la situation à laquelle sont **confrontés les groupes qui font l'objet de discriminations multiples et qui sont restés jusqu'à présent invisibles, comme les femmes et les filles handicapées.**

En outre, les mandats de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique doivent être mis en œuvre et interprétés à la lumière de la diversité qui nous caractérise en tant que femmes.

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, 8 mars, nous, femmes handicapées, DEMANDONS :

* **La garantie d'un accès égal aux services de santé, y compris les services de santé sexuelle et reproductive, pour les femmes et les filles handicapées,** sans oublier les survivantes de la violence et le fait qu'en période de crise comme celle provoquée par la COVID-19, les services de santé ne doivent pas hésiter à s'occuper des femmes et des filles handicapées, violant ainsi leur droit à des soins de santé décents.
* Que l'Union européenne ratifie **la Convention d'Istanbul** et que toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre effective soient prises aux niveaux européen et national, tout en veillant à ce que ces mesures soient correctement financées dans tous les aspects liés à la sensibilisation ; à une réponse institutionnelle renforcée, **intégrant la conception universelle et l'accessibilité dans tous les mécanismes de signalement, d'assistance et de soutien aux femmes et aux filles victimes de violences** ; à l'amélioration de l'assistance, du soutien et de la protection fournis aux femmes victimes de violences sexistes et à leurs fils et filles ; **amélioration de l'assistance et de la protection des mineurs ; renforcement des programmes de formatio**n pour assurer la meilleure réponse possible en matière de soins ; amélioration des connaissances en tant que complément indispensable pour contribuer efficacement à la lutte contre tous les types de violence à l'égard des femmes, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, en offrant des **données plus fiables, plus complètes et plus détaillées** sur toutes les formes, incidences, causes et conséquences, la visualisation et la réponse aux types de violence à l'égard des femmes en dehors du contexte du partenaire ou de l'ancien partenaire.
* La conception et la mise en œuvre de politiques publiques de l'emploi, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, qui incluent l'égalité pour les femmes en raison du sexe et du handicap, en adoptant **une double approche**. **Toutes les politiques et tous les programmes visant à promouvoir l'emploi et la formation professionnelle** de proximité doivent tenir compte de la situation spécifique des femmes handicapées, ainsi que des multiples discriminations auxquelles elles sont confrontées du fait de l'intersection avec d'autres facteurs tels que l'âge, l'orientation sexuelle, la ruralité, le statut d'immigré, les minorités ethniques, les victimes de violence sexiste, le risque de pauvreté, etc.
* Des efforts pour rendre visible et **quantifier toutes les contributions non monétaires que nous, femmes de ce segment de la population, apportons dans le domaine de la reproduction de la vie, qui sont essentielles pour que le système économique**, tel qu'il est conçu actuellement, continue de fonctionner. La richesse de l'Union européenne et de ses États membres n'est pas seulement produite sur le "marché" et il existe d'autres domaines où des services traditionnellement négligés sont générés, et la responsabilité de ces services continue de nous incomber, à nous les femmes.
* L'introduction de politiques visant **à favoriser l'autonomie personnelle et la prise en charge des personnes ayant de grands besoins d'assistance**. Dans le cadre d'une politique de soins conçue dans la perspective des droits humains, ces politiques doivent tenir compte de la réalité à laquelle sont confrontées les femmes handicapées, non seulement **en tant que bénéficiaires de soins mais aussi en tant que prestataires de soins**, un fait qui est souvent systématiquement négligé.
* Que l'Union européenne s'engage à **éradiquer la stérilisation forcée**, encourage les États membres à reconnaître publiquement les violations des droits humains dont sont victimes, dans toute l'Union européenne, des milliers de filles et de femmes handicapées qui ont été et sont encore stérilisées sans leur consentement, et les invite à adopter des mesures pour réparer les dommages causés par ces pratiques contraires aux droits humains.
* Que **des partenariats soient établis entre les femmes** pour nous permettre de détecter et de mettre fin à tout type d'oppression nous affectant, tout en étant conscient que le patriarcat est polyvalent et que ses mécanismes de contrôle varient en fonction du groupe opprimé. Aucune femme ne doit être laissée pour compte.

**Parce que nous sommes aussi des femmes !**

**8 mars 2021**

**Forum européen des personnes handicapées**